Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 5.3 de l'ordre du jour

EB136/CONF./6
27 janvier 2015

Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme

Projet de décision proposé par le Mexique et le Panama

Le Conseil exécutif,

Rappelant les documents et accords pertinents de l'OMS sur la réforme de l'Organisation,

Ayant examiné le rapport du Secrétariat sur la vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme,

PP1 Reconnaissant que le pilier de la réforme de la gouvernance de l'OMS est indispensable pour amener le processus de réforme transformationnelle à l'issue souhaitée, en faveur de laquelle les organes directeurs œuvrent depuis plus de quatre ans ;

PP2 Reconnaissant aussi qu'une approche globale, intégrée et holistique s'impose dans le cadre du programme de réforme de l'OMS ;

PP3 Reconnaissant en outre que des progrès significatifs ont été réalisés dans certains domaines de la réforme de l'OMS tels que la définition des priorités, la planification et la budgétisation, le pilier de la gouvernance devant bénéficier des mêmes progrès grâce à un engagement spécial des États Membres et du Secrétariat ;

PP4 Ayant également examiné le récent rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance soulignant que la lenteur des progrès en matière de réforme de la gouvernance pourrait entraver l'ensemble du programme de réforme de l'OMS, a décidé :

DE CRÉER un groupe de travail à composition non limitée sur la réforme de la gouvernance qui devra achever ses travaux avant la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et formuler des recommandations à l'intention de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et qui aura pour mandat :

a) d'examiner les progrès accomplis concernant le programme de réforme de la gouvernance de l'Organisation et sa cohérence avec les autres processus de réforme ;

b) d'aborder, sans s'y limiter, le problème des méthodes de travail des organes directeurs, notamment les propositions du Secrétariat au Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session qui nécessitent un examen plus approfondi, ainsi que le fonctionnement du Bureau du Conseil et les questions relatives à l'établissement de l'ordre du jour ;

c) de donner suite à la recommandation du groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires et des ressources concernant l'examen du rôle et des fonctions des trois niveaux de l'Organisation, en particulier pour ce qui est de l'amélioration des pratiques relatives à la sélection des directeurs régionaux ;

d) de formuler, par l'intermédiaire des organes directeurs, des recommandations là où des occasions sont offertes dans le cadre institutionnel pour renforcer la cohérence et l'alignement avec les priorités de l'Organisation.

= = =